

# Union européenne

## Vote d'un contrat de partenariat entre la commune de Sainte-Pazanne et la Maison de l'Europe de Nantes



C'est un événement qui permettra à notre commune, aux élèves des établissements scolaires et à tous les habitants de développer leur citoyenneté européenne.

### Historique

Ce partenariat est à l'initiative de l'association pazanaise « L'Union Européenne et nous » en lien avec la Maison Nantaise de l'Europe (présentée dans le précédent bulletin municipal). Celle-ci a fait connaître qu'elle proposait de coconstruire un partenariat adapté aux territoires, s'appuyant sur une volonté partagée de :

- Renforcer les ressources et services proposés par la Maison de l'Europe sur notre commune,
- Développer la connaissance de l'Europe et encourager la citoyenneté européenne auprès du grand public.
- Sensibiliser les jeunes, les scolaires, les familles via les différents lieux et ressources que sont les bibliothèques, les écoles et collèges et les Comités des jumelages.
- Encourager toutes les formes de coopérations possibles.

### Présentation du contrat de partenariat

Le 27 septembre, le vice-président de la Maison de l'Europe de Nantes est venu présenter le projet de partenariat à la mairie de Sainte-Pazanne, devant le Maire et quelques adjoints, les responsables des lieux culturels (bibliothèque, école de musique), les directeur/trices des écoles primaires, les principaux des collèges, quelques enseignants, la présidente d'un comité de jumelage et un membre du conseil citoyen.

La Maison de l'Europe propose :

- de prêter du matériel d'exposition sur l'Union Européenne.
- d'intervenir en collaboration avec les enseignants, sur l'Europe des 27 dans les Écoles primaires et les collèges, au moyen d'outils pédagogiques adaptés.
- de susciter et d'aider des initiatives, comme des concerts, des promotions de livres, des repas à la mode d'un pays européen.
- d'organiser des conférences tous publics la semaine de l'Europe au mois de mai.

Les participants se sont montrés très intéressés par le projet de partenariat et se sont engagés à discuter avec leur équipe pour élaborer des idées de réalisation.

### Signature d'une convention cadre pluriannuelle

Lors de la séance du 13 décembre 2021, les membres du conseil municipal, conscients de l'intérêt suscité chez les participants de la rencontre du 27 septembre, ont voté à l'unanimité la signature du contrat de partenariat et l'incidence financière de 1000€ par an.

### Mise en place du partenariat

Une rencontre s'est tenue en janvier avec la Maison de l'Europe pour présenter aux enseignants et autres acteurs locaux les moyens pédagogiques mis à leur disposition. Ils feront part de leurs idées et de leurs réflexions élaborées avec leurs groupes.

### Relation mairie et acteurs locaux

La conduite des opérations s'exerce sous la responsabilité des acteurs locaux en lien avec la/les personnes de la Maison de l'Europe qui les accompagnent. Pour la Mairie, Nathalie Priour, 1<sup>re</sup> Adjointe assure la mise en place de ce partenariat. Elle organisera deux réunions. La première aura pour but de recueillir les projets, de programmer des actions avec les partenaires locaux. La deuxième permettra de faire un bilan des actions menées. L'association pazanaise « L'Union Européenne et nous » sera disponible pour aider si nécessaire à la mise en place des actions locales.

*Nathalie Priour, Adjointe chargée du suivi du partenariat ; Jacques Musset, président de l'association pazanaise L'Union Européenne et nous.*